

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 MARS 2019

Etaient présents : MM. et Mmes BOUDET, FREMIOT, BERNIER, DACHEUX, DEBOEUF,
HEURTAUX-LEGRAND, LECOMTE LEHMANN, BARA, BENOIST,
ROUTIER, CALDERIN-GIL, DELABOST

Etaient absents : MM. et Mmes GLATIGNY, CLARYS

Madame le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'intégrer 2 points à l'ordre du jour :

- ONF : martelage de la parcelle 10 en 2019
- Adhésion à l'ARE : passage au statut de groupement d'intérêt public

Accord du Conseil municipal

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2019.

II) COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

19-16 Compte administratif commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian CALDERIN-GIL, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame BOUDET Anny, Maire, qui ne participe pas au vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résult rep + Affect		396 402,46	985,52		985,52	396 402,46
Opérations de l'exercice	543 827,70	647 615,16	176 856,47	241 942,13	720 684,17	889 557,29
TOTAUX	543 827,70	1 044 017,62	177 841,99	241 942,13	721 669,69	1 285 959,75
Résultats de clôture		500 189,92		64 100,14		564 290,06
Restes à réaliser			248 718,00	116 194,00		

2°) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés, à titre budgétaire, des différents comptes;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

19-17 Compte administratif CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian CALDERIN-GIL, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame BOUDET Anny, Maire, qui ne participe pas au vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résult rep + Affect		4 352.02
Opérations de l'exercice	1 340.00	0.00
TOTAUX	1 340.00	4 352.02
Résultats de clôture		3 012.02

2°) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés, à titre budgétaire, des différents comptes;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

19-18 Compte de gestion commune

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19-19 Compte de gestion CCAS

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

4°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

5°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

6°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV) AFFECTATION DU RESULTAT

19-20 Affectation du résultat commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de 500 189,92 € en section de fonctionnement
- un excédent de 64 100,14 € en section d'investissement,
- des restes à réaliser s'élevant à 248 715 € en dépenses
et à 116 194 € en recettes,

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats suivants :

En section d'investissement

- Affectation de la somme de 64 100,14 € en excédent reporté au compte 001.
- Affectation de la somme de 68 420,86 € au compte 1068

En section de fonctionnement

- Affectation de la somme de 431 769,06 € en excédent reporté au compte 002.

19-21 Affectation du résultat CCAS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

constatant que le compte administratif présente :

un excédent de 3 012,02 € en section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation de la somme de 3 012,02 € en excédent reporté à la section de fonctionnement,
compte 002 du budget primitif de l'exercice 2019.

v)	SUBVENTIONS
-----------	--------------------

19-22 Subventions aux associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes, pour l'exercice 2019 :

Associations communales :

- A.P.E.D.E	500 €
- Club de l'Amitié	500 €
- Coopérative Scolaire	500 €
- Gymnastique Volontaire	500 €
- SAUFC	2 500 €
- SNVV	500 €
- AVCA	150 €
- Sport et loisirs	2 000 €

Autres associations :

- Association Jubilée :	100 €
- Comité de Jumelage :	300 €
- Varenne Animation Jeunesse Sport	500 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2019.

19-23 Subvention d'équilibre au SIEABVV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la gestion de la base de loisirs est un service public industriel et commercial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer au Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 € afin de limiter l'augmentation des tarifs de la base de loisirs.
- Dit que cette dépense sera imputée sur les crédits budgétaires 2019 (C/67444).

VI)**BOURSE SCOLAIRE****19-24 Bourse scolaire**

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'attribution d'une bourse scolaire à chacun des enfants de la commune fréquentant un collège ou un lycée public ou assimilé, ceci dans la limite de la scolarité obligatoire.

Le Conseil Municipal

- Retient cette proposition pour un montant de 40 € par enfant,
- Décide que cette bourse sera versée au représentant légal de l'enfant, sur présentation d'un certificat de scolarité,
- Donne tout pouvoir au Maire pour régler les dépenses qui s'y rapportent.

VII)**TRANSPORT DES COLLEGIENS****19-25 Transport des collégiens**

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'aide financière de 50 € aux familles à la rentrée 2019 pour permettre l'égalité d'accès à la culture pour les enfants de la commune fréquentant un établissement privé.

Le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire pour l'année scolaire 2019-2020 l'aide financière pour l'accès en bus aux lieux de culture et de loisirs pour les collégiens fréquentant un établissement privé.
- Retient la participation financière de 50 € qui sera versée aux familles qui achèteront la carte de bus pour le transport de leur enfant vers un collège privé.

VIII)**TAUX D'IMPOSITION****19-26 Taux d'imposition 2019**

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la pression fiscale et de reconduire, pour l'année 2019, les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition du Maire,
- Adopte, pour l'année 2019, les taux d'imposition communaux suivants :

TH : 11,78
FB : 21,44
FNB : 46,45

IX) ACHATS DIVERS

19-27 Achat vitrines extérieures

Madame le Maire expose au conseil municipal que les vitrines extérieures de la mairie sont à changer.

Elle propose l'installation de 3 vitrines sur la façade de la mairie et de récupérer les anciennes vitrines pour les déplacer à l'école et à la salle polyvalente.

Le montant maximum de la dépense s'élève à 780 € HT.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité d'installer de nouvelles vitrines à la mairie
- Approuve le montant maximum de 780 € HT
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

19-28 Achat d'un chauffe-eau à la salle polyvalente

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est urgent et nécessaire d'investir pour l'achat d'un chauffe-eau afin de remplacer celui de la salle polyvalente.

Elle présente plusieurs devis à ce sujet.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité d'investir pour un chauffe-eau électrique
- Décide de réaliser les travaux et approuve, à cet effet, le devis de GEDIMAT pour un montant de 404,52 € HT
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour l'engagement de l'opération et le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

19-29 Achat de jeux de plein air

Madame le Maire explique que, depuis la démolition de la maison THOMAS, un espace enherbé est à aménager derrière la mairie. De plus, une aire de jeux dans la cour de récréation a été sollicitée à plusieurs reprises en Conseil d'école.

Elle propose d'acheter des jeux à destination des enfants conformes à la norme EN 1776 pour équiper ces espaces.

Le coût total s'élève à 12 148 € HT.

Le conseil municipal

- Décide de répondre favorablement à la demande,
- Autorise le Maire à faire l'acquisition de ces matériels pour le coût exprimé ci-dessus,
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent

19-30 Achat de tables et de bancs

Madame le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'acquérir un lot de 16 tables et 32 bancs afin de palier à la demande des associations lors de manifestations dans la commune.

La dépense pour le lot de tables et bancs s'élève à 2 438,88€ HT.

Le conseil municipal

- approuve cette proposition et
- la dépense d'un montant de 2 438,88 € HT correspondant à l'achat de 16 tables et 32 bancs
- donne tout pouvoir au maire pour faire l'acquisition de ce matériel et régler la dépense afférente

19-35 Changement des portes de service à la salle polyvalente

Madame le Maire informe le conseil municipal que les portes de la cuisine ouvrant vers l'extérieur montrent des signes de faiblesses, de plus elles sont très difficiles à fermer à clé. Il est nécessaire de les remplacer.

La dépense est estimée à 777,50 € HT

Le conseil municipal

- Emet un avis favorable à la proposition
- Approuve l'estimation du coût soit 777,50 € HT
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent,

19-36 Pose de 4 plateaux surélevés

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'intervenir sur la commune au vu de la vitesse excessive constatée des automobilistes qui traversent le village.

Elle propose l'installation de 4 plateaux surélevés à des points stratégiques dans la commune.

La dépense s'élève à 25 233,60 € HT.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité d'installer 4 plateaux surélevés à des points stratégiques dans la commune
- Approuve le devis de l'entreprise MALLET pour un montant de 25 233,60 € HT soit 30 280,32 € TTC
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire réaliser ces travaux.

X)

TRANSFERT DE VOIRIE TERRAIN VOISIN

19-31 Transfert des voiries du lotissement terrain VOISIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'achat par la société RJP du terrain VOISIN pour le lotir.

Elle porte à la connaissance du conseil municipal la possibilité d'établir une convention avec son représentant, Monsieur Raynald HAUTOT, pour le transfert gracieux des voiries du lotissement à la commune de Saint-Aubin-le-Cauf après achèvement et conformité des travaux.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité de transférer les voiries du lotissement du terrain VOISIN à la commune à titre gracieux pour la gestion et l'entretien
- Approuve à cet effet la convention tel que le projet en est annexé à la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution des termes de cette convention.

19-32 Règlement du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir

Madame le Maire rappelle que la commission cimetière a approuvé le règlement intérieur du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir lors de sa réunion du 25 février 2019.

Elle précise qu'il est nécessaire de mettre en place ce document afin de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publiques et d'assurer le maintien du bon ordre et de la décence dans l'enceinte du cimetière communal.

Ce nouveau règlement permet de redéfinir l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible et harmonieuse des lieux.

Le conseil municipal

- approuve le règlement municipal du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération
- autorise Madame le Maire à signer ledit règlement
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

19-33 ONF : Martelage de la parcelle 10

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le plan d'aménagement du Mont Raoult prévoit le martelage de la parcelle 10 en 2020. Or, les frênes qui la peuplent sont atteints de chalarose.

Elle propose de demander à l'ONF de traiter cette parcelle en priorité pour ne pas perdre le bois.

Accord du conseil municipal.

19-34 Emploi d'un agent non titulaire

Madame le maire rappelle au conseil municipal que Madame Stéphanie MORISSE a remplacé dernièrement plusieurs agents absents où elle a donné entière satisfaction.

Madame le maire propose de confier à cet agent les missions de surveillance des petits à la cantine en remplacement d'un personnel extérieur et le portage de plis dans la commune en remplacement de Madame Christine POIS qui ne souhaite plus le faire.

Le conseil municipal

- approuve cette proposition,
- donne pouvoir au maire pour mettre en œuvre ce dispositif.

XIV)

AFFECTATION DE LA MAISON MARCHAND

19-37 Affectation de la maison MARCHAND

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Maison MARCHAND, située en cœur de bourg, va être complètement restaurée et qu'il convient de lui trouver une affectation.

Plusieurs pistes ont déjà été évoquées nécessitant des travaux d'aménagement plus ou moins onéreux.

Lors de ses débats précédents, le Conseil municipal a retenu l'idée d'une rénovation à coûts raisonnables s'apparentant à celle d'une maison d'habitation.

Des assistantes maternelles se montrant intéressées pour y exercer la garde des enfants qui leur sont confiées, il est proposé de faire de la maison MARCHAND une « Maison d'Assistants Maternelles ».

Le Conseil municipal

- Considère que cette affectation correspond aux orientations précédemment choisies
- Retient qu'elle engendre des coûts de travaux raisonnables et permettrait, si nécessaire, de louer les locaux en simples lieux d'habitation
- Accepte la candidature des assistantes maternelles à condition toutefois qu'elles remplissent les conditions réglementaires pour se constituer en Maison d'Assistants Maternelles
- S'engage à effectuer les travaux de rénovation nécessaires correspondant aux normes en vigueur pour ce type de structure.

XVII)

FOURNITURE ET POSE DE 4 POTEaux INCENDIE

19-38 Fourniture et pose de 4 poteaux incendie

Madame le maire expose au conseil municipal qu'un plan communal de sauvegarde incendie conforme au RDDECI est en cours d'élaboration en collaboration avec les services du SDIS 76.

Dans un premier temps, il apparaît important de couvrir les besoins dans le village, l'habitat y étant groupé.

Il est nécessaire d'ajouter 4 poteaux incendie au réseau existant pour un montant maximum de 15 000 € HT

Le conseil municipal

- Approuve la proposition décrite ci-dessus
- Approuve l'estimatif de la dépense afférente
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'au Département
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire réaliser ces travaux.

XVI) FOURNITURE ET POSE DE FENETRES A L'ECOLE

Madame le maire expose au conseil municipal qu'à plusieurs reprises lors des conseils d'école, la vétusté des fenêtres du bâtiment principal posait problème en termes de sécurité et d'isolation. Elles ne peuvent plus être ouvertes sans prendre de risques.

Elle propose de changer les fenêtres de la façade donnant sur la cour de récréation.

Le montant maximal de la dépense est estimé à 10 000 € HT.

Le conseil municipal

- Approuve la proposition décrite ci-dessus
- Approuve l'estimatif de la dépense afférente
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'au Département
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire réaliser ces travaux.

XVIII) QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.